

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 3 avril 2017 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de monsieur René Pinard qui est absent pour des obligations personnelles.

2017-04-01

Nomination d'une secrétaire d'assemblée

ATTENDU que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est à l'extérieur de la région pour des raisons personnelles;

ATTENDU que le conseil doit nommer une secrétaire d'assemblée pour la présente séance ;

ATTENDU que madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, a déjà occupé le poste de secrétaire d'assemblée lors de séances antérieures ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal nomment madame Christine Trudel, secrétaire-trésorière adjointe, à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

2017-04-02

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé ;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 218 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2017-04-03

Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

(QUE)

QUE la secrétaire d'assemblée est dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 17 mars 2017 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2017-04-04

Adoption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,

Appuyé par madame Mireille Paquin

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De madame Christyne Duval, épouse de monsieur Jean Sévigny qui remercie monsieur Guy Veillette, maire, pour sa lettre d'hommage produite à l'occasion du décès de monsieur Adrien Sévigny.
- De la fondation SSS de l'Énergie nous sollicitant financièrement à donner afin d'améliorer certains équipements de l'Hôpital du Centre-de-la-Mauricie.
- De monsieur Bernard Bœuf, maire de Saint-Hilaire-des-Loges nous informant que la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (Vendée en France) organisera la réunion de toutes les villes portant le patronyme de Saint-Hilaire pour sa 12^{ième} manifestation hexagonale les 7 et 8 juillet 2018.
- De monsieur Louis Dandenault, maire de Sutton, nous invitant à la journée de conférences dont le thème est « Les défis de la protection du paysage pour les CCU » organisée par l'Association québécoise d'urbanisme le 27 mai prochain.
- De madame Sylvie Gamache, de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, invitant les municipalités locales à une rencontre d'information sur le plan d'action 2016-2020 et des nouveaux critères d'admissibilité au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles en lien avec la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles. Cette rencontre aura lieu le 12 avril prochain à 13h00 à la salle communautaire de Saint-Étienne-des-Grès.
- De monsieur Richard Langelier, juriste et sociologue, nous remerciant de notre geste de solidarité dans notre engagement à préserver nos sources d'eau potable.
- De madame Lina Dassonville, infirmière clinicienne spécialisée avec le droit de prescrire, nous sollicitant financièrement afin d'aider le démarrage de la Clinique Soins Mobiles qui souhaite s'investir à l'ouest de Portneuf.
- De monsieur Martin Pineault, directeur général, de la direction générale du patrimoine, nous informant que des travaux seront réalisés sur le site patrimonial de l'ancienne-centrale-hydroélectrique de Saint-Narcisse, immeuble patrimonial classé.

(DE MADAME)

- De madame Anne-Marie Gauthier, conseillère publicitaire au Nouvelliste, nous sollicitant pour un encart publicitaire dans le cahier du Mois de l'arbre et des forêts 2017.
- De madame Flory Doucas, codirectrice et porte-parole de la coalition québécoise pour le contrôle du tabac nous demandant d'adopter une motion interpellant le gouvernement du Québec de mettre en œuvre les recommandations découlant du traité international de l'OMS sur l'ingérence de l'industrie du tabac, de manière à protéger les municipalités contre les campagnes de manipulation déployées par les fabricants de tabac.
- De monsieur Michel Grosleau, président du comité organisateur du Relais pour la vie de la MRC des Chenaux, sollicitant notre appui en tant que commanditaire pour le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer qui aura lieu à Saint-Prospere-de-Champlain, le 27 mai prochain.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), approbation des règlements d'emprunt numéro 2017-01-526

La direction générale des finances municipales du MAMOT, nous informe que le règlement numéro 2017-01-526 concernant un emprunt de 512 260\$ pour des travaux de reconstruction Chemin du Barrage a été approuvé en date du 14 mars dernier.

Dossier arrérage de taxes

Quatre dossiers ont été transmis en regard à la vente pour taxes à la MRC des Chenaux à la date limite de transmission à la MRC des Chenaux. À ce jour quatre dossiers sont toujours en procédure de vente pour taxes.

Déclaration annuelle en matière d'équité salariale

La Commission de l'équité salariale nous informe, dans une correspondance datée du 1^{er} mars dernier, que nous devons produire notre déclaration annuelle en matière d'équité salariale. Le 21 mars dernier, ladite déclaration a été complétée et transmise en ligne par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général.

Déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2016

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous rappelle que nous devons leur faire parvenir notre déclaration des prélèvements d'eau annuelle pour l'année 2016 au plus tard le 31 mars prochain. Cette déclaration a été complétée et transmise par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, le 21 mars dernier.

Formulaire de l'usage de l'eau potable 2016

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous rappelle que la date limite pour compléter et transmettre au ministère notre formulaire de l'usage de l'eau potable 2016 est le 1^{er} septembre 2017. Ce formulaire sera complété et transmis par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général.

(MINISTÈRE)

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), versement d'une aide financière

Monsieur Louis-Antoine Varin, directeur au MAMOT, nous informe du versement d'une partie, soit 80%, de l'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalité (PIQM) en lien avec notre projet de mise aux normes de l'eau potable et nous transmet le tableau de remboursement. Suite à une vérification sur place, le montant total nous sera alors versé.

Décision de la Commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ), dossier de la Ferme Berlou enr. concernant une demande d'aliénation

Suite à la demande d'autorisation d'aliénation du lot 5 189 607, d'une superficie de 18,2 hectares, afin de vendre à Ferme Joviane inc. cette superficie de 18,2 hectares étant une partie de la superficie de 42 hectares dudit lot, la Commission refuse de faire droit cette demande. Une contestation de cette décision peut être faite devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) dans les 30 jours de sa notification.

Service de la gestion des espèces et des habitats terrestres, direction de l'expertise sur la faune terrestre

Suite à une analyse plus approfondie, le ministère a décidé d'abolir le Registre des événements concernant les animaux à déclaration obligatoire tués accidentellement.

Programme Nouveaux Horizons

Le gouvernement Fédéral a informé madame Solange Boutet, présidente du Club de l'Âge d'Or Saint-Narcisse que la demande de projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizons n'a pas été retenue, car il ne démontre pas suffisamment les avantages pour les aînés ou la collectivité en comparaison à d'autres projets.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 6 mars dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Aucune question.

2017-04-05

Adoption des comptes

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois d'avril 2017 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

(MANDAT)

2017-04-06

Mandat à la firme Shawinigan informatique 2016, division Service d'Alarme Jocelyn Jacob inc. pour le raccordement des enregistreurs des caméras du centre communautaire, de la salle municipale et du garage municipal au poste informatique du bureau municipal

ATTENDU que la municipalité a fait installer plusieurs caméras sur différents sites de la municipalité;

ATTENDU que pour visionner les enregistreurs des caméras, le personnel doit se rendre sur place;

ATTENDU que pour un meilleur contrôle des différents sites il est préférable d'avoir accès aux enregistreurs en tout temps;

ATTENDU que pour les raccordements de trois sites la municipalité a reçu deux offres soient de Solutions Mobile NTG au montant de 1 233,12\$, taxes incluses et de la firme Shawinigan Informatique 2016 au montant de 669,18\$, taxes incluses;

ATTENDU que l'offre de la firme Shawinigan informatique 2016 est la plus avantageuse;

À CES CAUSES, Il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil accepte l'offre de la firme Shawinigan informatique 2016 au montant de 669,18\$, taxes incluses, pour le raccordement des enregistreurs des caméras du centre communautaire, de la salle municipale et du garage municipal au poste informatique du bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité.

2017-04-07

Décision du conseil municipal sur la demande de dérogation mineure de madame Pauline Cossette

ATTENDU la nature de la demande de madame Pauline Cossette pour permettre de régulariser la marge arrière du garage existant;

ATTENDU que la marge arrière du coin Sud-Est du garage est de 0,89 mètre et la marge arrière du coin Nord-Ouest est de 0,49 mètre,

ATTENDU que la norme actuelle pour une marge arrière d'un garage sans ouverture arrière à usage résidentiel est de 0,9 mètre;

ATTENDU que pour régulariser la marge arrière il ne manque que 0,01 mètre du coin Sud-Est et 0,41 mètre du coin Nord-Ouest;

ATTENDU que cette dérogation aura pour effet de conclure la vente de l'immeuble;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande est situé au 545, rue de l'Église à Saint-Narcisse;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

(QUE)

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de madame Pauline Cossette pour rendre la marge arrière du garage existant conforme. Tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme

Adoptée à l'unanimité.

2017-04-08

Formation concernant l'organisation d'une élection municipale

ATTENDU que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, sera président d'élection lors des prochaines élections municipales à l'automne 2017;

ATTENDU que monsieur Stéphane Bourassa a peu d'expérience à titre de président d'élection et qu'une élection a ordinairement lieu à tous les quatre 4 ans;

ATTENDU qu'une formation de deux jours est donnée les 8 et 9 mai prochain à l'Auberge Godefroy de Bécancour concernant la responsabilité des intervenants, les outils de gestion, les grandes étapes de l'événement, l'avis d'élection, la confection de la liste électorale municipale, la déclaration de candidature, la rencontre avec les candidats, les bulletins de vote, l'information aux électeurs, la révision de la liste électorale municipale, des exercices de révision, les avis de scrutin, les cartes de rappel, les types de vote, le recensement des votes, la proclamation et l'assermentation et la diffusion des résultats;

ATTENDU que cette formation est gratuite;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, à suivre la formation des nouveaux présidents d'élection municipale d'une durée de deux jours et de défrayer les coûts de repas.

Adoptée à l'unanimité.

2017-04-09

Demande du Centre d'action bénévole de la Moraine nous sollicitant pour un montant de 300\$, pour leur activité reconnaissance aux bénévoles

ATTENDU que la semaine de l'action bénévole se déroulera du 23 au 29 avril prochain, sous le thème « Bénévoles : Créateurs de richesses »;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole de la Moraine va recevoir les bénévoles de tout le territoire, à la salle municipale de Saint-Stanislas, le jeudi 27 avril 2017, dès 10h30;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole veut comme par le passé offrir cette activité de reconnaissance aux bénévoles gratuitement;

ATTENDU qu'une participation financière de 300\$ nous est demandée, à nous et aux autres municipalités desservies par le Centre d'action bénévole de la Moraine;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole de la Moraine est un organisme sans but lucratif;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

(QUE)

QUE le Conseil autorise le paiement de 300\$ au Centre d'action bénévole de la Moraine, afin de soutenir financièrement leur activité de reconnaissance aux bénévoles.

Adoptée à l'unanimité.

2017-04-10

Demande de contribution financière de 75\$ par année pour la Société d'horticulture pour l'année 2017

ATTENDU que la Société d'horticulture des Chenaux réalise chaque année une série de conférences qui portent sur des sujets variés afin de sensibiliser les citoyens aux pratiques reliées à l'horticulture;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse est membre de la Société d'horticulture des Chenaux et à ce titre partage les coûts des activités avec l'ensemble des autres municipalités membre de la Société;

ATTENDU que la Société d'horticulture des Chenaux sollicite la contribution financière de la municipalité pour un montant de 75\$, le matériel, ainsi que 2 gratuités de salle pour l'année 2017 afin d'assurer le succès de la programmation et poursuivre sa mission d'éducation;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le conseil accepte de verser un montant de 75\$, le matériel, ainsi que 2 gratuités de salles pour l'année 2017 afin d'assumer sa part pour le fonctionnement de la Société d'horticulture des Chenaux.

Adoptée à l'unanimité.

2017-04-11

Adoption d'un règlement relatif à la constitution d'un service de sécurité incendie

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté (MRC) des Chenaux, entrée en vigueur le 11 août 2011, prévoit que les municipalités s'engagent à légiférer pour créer ou officialiser son service de sécurité incendie;

ATTENDU que ce règlement qui permet la constitution du service de sécurité incendie doit prévoir sa mission, ses champs d'intervention, ses responsabilités et ses obligations ainsi que les conditions d'exercice au sein de ce service municipal;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné au préalable lors de l'assemblée du conseil municipal du 6 mars 2017;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2017-03-530 concernant la constitution d'un service incendie.

(QUE)

QUE le présent règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2017-04-12

Homologation des frais de formation « pompier 1 » de monsieur Félix Gélinas à l'école nationale des pompiers du Québec

ATTENDU l'obligation pour la municipalité de former ses pompiers volontaires afin de répondre aux exigences dictées par le ministère de la Sécurité publique et rencontrer les normes du Schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

ATTENDU que la formation « pompier 1 » est donnée à la ville de Portneuf;

ATTENDU que pour être pompier monsieur Félix Gélinas doit suivre cette formation;

ATTENDU que monsieur Félix Gélinas fait partie notre service incendie depuis plus d'un an, étant présent à chaque pratique, mais ne peut être présent lors d'une intervention pour combattre un incendie;

ATTENDU que monsieur Félix Gélinas est un jeune pompier et que notre service incendie a besoin de pompier volontaire au sein de son service;

ATTENDU que le coût de la formation est d'environ 5 640\$, en plus des frais de déplacement pour le moniteur de formation, et en plus des frais de déplacement et de repas pour monsieur Félix Gélinas;

ATTENDU que la municipalité a fait une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU que monsieur Félix Gélinas demeure à Hérouxville et qu'il sera aussi pompier volontaire pour la ville de Saint-Tite, la ville de Saint-Tite remboursera 50% des frais d'inscription, de déplacement et de repas à la municipalité de Saint-Narcisse en lien avec cette formation;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyée par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil homologue les frais d'inscription de monsieur Félix Gélinas à la formation « pompier 1 » donnée par l'école nationale des pompiers du Québec, au montant d'environ 5 640\$, en plus des frais de déplacement pour le moniteur de formation, et en plus du remboursement les frais de déplacement et de repas à monsieur Félix Gélinas.

Adopté à l'unanimité.

Acceptation de l'offre de service de la firme d'architecte Jacques & Gervais pour la réalisation d'un Programme de besoin et de construction, ainsi que le montage d'un UniFormat en lien avec notre projet de relocalisation de la bibliothèque municipale

Le point est reporté ultérieurement.

(ACCEPTATION)

Acceptation de l'offre de la Société Mutuelle de Prévention (SMP) pour l'élaboration d'un programme de prévention selon les éléments du plan d'action SST

Le point est reporté ultérieurement.

2017-04-13

Participation au congrès des chefs en sécurité incendie du Québec

ATTENDU que le congrès annuel des chefs pompiers en sécurité incendie se déroulera du 20 au 23 mai prochain à Québec;

ATTENDU que plusieurs ateliers d'information et cliniques reliés à la fonction de pompiers sont donnés en plus des présentations des nouveaux outils de travail;

ATTENDU que le congrès annuel est un lieu d'échanges et d'activités interactives entre pompiers du monde municipal;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le conseil homologue l'inscription au montant de 699,05\$, taxes incluses, de monsieur Guy Gervais chef pompier, au congrès 2017 des chefs en sécurité incendie, afin que ce dernier puisse participer aux différentes formations et ateliers offerts lors de ce congrès et le conseil accepte que les frais d'hébergement de repas et de déplacement soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2017-04-14

Participation au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) 2017

ATTENDU que le congrès annuel de l'ADMQ se déroulera les 14, 15 et 16 juin prochain au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU que plusieurs ateliers d'information et cliniques reliés à la fonction publique sont donnés;

ATTENDU que le congrès annuel est un lieu d'échanges et d'activités interactives avec les conférenciers, les avocats et les autres partenaires du monde municipal;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE le conseil autorise l'inscription de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, au congrès 2017 de l'ADMQ, afin que ce dernier puisse participer aux différentes formations et ateliers offerts lors de ce congrès et les frais d'inscription, au montant de 519\$, taxes en sus, de même que les frais d'hébergement et de déplacement qui seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

(SIGNATURE)

2017-04-15

Signature du contrat de location à l'école Notre-Dame-de-la-Confiance entre la municipalité et Le Club agro-environnemental LAVI-EAU-CHAMP

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse possède plusieurs locaux à louer à l'ancienne école Notre-Dame-de-la-Confiance;

ATTENDU que Le Club agro-environnemental LAVI-EAU-CHAMP a besoin de locaux et souhaite renouveler son contrat;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse et Le Club agro-environnemental LAVI-EAU-CHAMP doivent apposer leurs signatures au contrat de location afin d'approuver toutes les conditions et clauses dudit contrat ;

ATTENDU que les coûts pour la location de deux locaux et d'un bureau ont été fixés à 1 057,25\$ par mois pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil mandate monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, ledit contrat de location.

QUE le contrat de location soit annexé à la page 228 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2017-04-16

Signature du contrat de location à l'ancienne école Notre-Dame-de-la-Confiance entre la municipalité et David Gélinas mandataire de l'ÉTAB enr.

ATTENDU la municipalité de Saint-Narcisse a plusieurs locaux à louer à l'école Notre-Dame-de-la-Confiance;

ATTENDU que monsieur David Gélinas, est associé de Victor & compagnie et mandataire de l'ÉTAB enr.;

ATTENDU que l'ÉTAB enr. offre des espaces partagés pour travailleurs autonomes et les petites entreprises œuvrant dans différents domaines;

ATTENDU que les locaux utilisés par l'ÉTAB enr. ont une superficie totale de 2 368 pieds carrés, ce qui inclus : une salle à manger et de conférence d'une superficie de 592 pieds carrés, un local d'espaces locatifs d'une superficie de 1 184 pieds carrés et un local loué par le conseil d'administration de l'ÉTAB d'une superficie de 592 pieds carrés;

ATTENDU que le coût pour la location de 2 368 pieds carrés de surface de plancher est de 1 005,76\$/mois, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 incluant les frais d'utilisation de la fibre optique de 50\$/mois et que le conseil est d'avis que le coût de location sera à taux progressif;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse et monsieur David Gélinas doivent apposer leurs signatures au contrat de location afin d'approuver toutes les conditions et clauses dudit contrat ;
(ATTENDU)

ATTENDU que les membres du conseil doivent nommer une conseillère ou un conseiller pour faire partie du conseil d'administration de l'ÉTAB ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil mandate monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, ledit contrat de location.

QUE le Conseil reconduit madame Nathalie Jacob, conseillère au siège numéro 2 à faire partie du conseil d'administration de l'ÉTAB et monsieur Gilles Gauthier, conseiller au siège numéro 6 à titre de substitut à madame Jacob.

QUE le Conseil reconduit monsieur Guy Veillette, maire, à titre d'observateur au sein dudit conseil d'administration.

QUE le contrat de location soit annexé à la page 228 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2017-04-17

Fixation de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2017-02-527, modifiant le règlement sur les usages conditionnels et du règlement numéro 2017-03-528 modifiant la classification des usages et d'autoriser, dans toutes les zones résidentielles, les usages de commerce et service faisant partie du sous-groupe «Atelier artisanal, faible incidence».

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit procéder à une consultation publique sur les divers éléments d'un projet de règlement d'urbanisme ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet des règlements numéro 2017-02-527 et 2017-03-528 le 1^{er} juin 2017 à compter de 19h00 au bureau municipal, 353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

2017-04-18

Résolution par laquelle la municipalité donne son aval à la MRC des Chenaux dans son intention de déclarer sa compétence en matière de logement social

ATTENDU l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (2016, ch. 17) qui concernent le regroupement des Offices municipaux d'habitation (OMH);

(ATTENDU)

ATTENDU que l'échéance prévue pour les éventuels regroupements des Offices municipaux d'habitation est le premier juin 2017 et qu'au-delà de cette date, le gouvernement peut adopter un décret ayant pour effet de réduire le nombre d'OMH au Québec en faveur de la constitution d'offices municipaux d'habitation issus de la fusion d'offices municipaux existants;

ATTENDU qu'à une rencontre des OMH du territoire de la MRC des Chenaux, tenue le 13 mars 2017, les participants ont unanimement manifesté le souhait de voir constituer un OMH régional sous l'égide de la MRC des Chenaux une fois que cette dernière aura complété le processus prévu par la loi pour la déclaration de sa compétence en matière de logement social;

ATTENDU que le processus de regroupement prévoit plusieurs activités normalisées, sous la supervision de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse compte 21 logements de type HLM;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse soit favorable à la déclaration de compétence de la Municipalité régionale de comté des Chenaux en matière de logement social selon les dispositions des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal afin que soit établi un Office municipal d'habitation régional sous l'égide de la MRC et que madame Mireille Paquin, soit et est par la présente nommée € sur le Comité de transition et de concertation (CTC) avec notamment pour mandat d'amorcer le processus de planification dudit regroupement.

Adoptée à l'unanimité.

2017-04-19

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, reddition des comptes

ATTENDU que le ministère des Transports nous a versé une compensation de 145 556\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Narcisse informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

2017-04-20

Dossier de la vérification comptable, homologation des écritures à enregistrer

ATTENDU que le service du secrétariat municipal enregistre de façon mensuelle la valeur pour l'utilisation des salles offertes gratuitement ou à taux réduit;

(ATTENDU)

ATTENDU qu'il est nécessaire d'enregistrer des écritures comptables pour la répartition de la perception des intérêts et pénalités sur les arrérages de taxes et autres factures diverses, de même que pour enregistrer les transferts de la section générale aux sections aqueduc et assainissement pour les immeubles non imposables qui bénéficient des services d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU qu'il est également nécessaire de procéder à la répartition des dépenses du bureau et du garage municipal, de l'entrepôt Ata-Sol et de la machinerie et des véhicules pour affecter les dépenses aux différentes fonctions administratives afin de se conformer aux normes dictées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour la présentation de l'information financière;

ATTENDU que la machinerie de la municipalité a été mise à contribution lors de la réalisation de nos projets dans le cours de 2016 et qu'il y a lieu d'enregistrer les écritures comptables pour comptabiliser cette contribution;

ATTENDU les documents présentés par le directeur général, séance tenante, montrant les répartitions des fonds d'administration à la section générale au montant de 127 268.82\$ pour le financement des dépenses d'immobilisations;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil homologue les répartitions proposées dans les documents déposés par le directeur général et autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à enregistrer les écritures comptables pour finaliser le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016, lesquels documents sont consignés au dossier de la vérification comptable de l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Amendement du règlement numéro 2009-05-442, l'article 5.1 concernant les usages conditionnels est modifié, avis de motion**

Monsieur, Denis Chartier conseiller, au siège numéro 5, donne avis de la présentation d'un règlement pour modifier l'article 5.1 du règlement numéro 2009-05-442 concernant les usages de commerce et service faisant partie du sous-groupe « Atelier artisanal, faible incidence », peuvent être autorisés comme usages conditionnels dans les zones 107-R, 108-R, 109-R, 112-R, 113-R, 114-R, 115-R, 117-R, 118-R et 120-R avis de motion.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

2017-04-21 **Clôture de l'assemblée**

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

(LA CLÔTURE)

La clôture de l'assemblée à 20h40.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

Mme Christine Trudel
Secrétaire trésorière adjointe